

Après l'annonce du budget, l'Horeca tire la sonnette d'alarme : « Un choc d'une ampleur exceptionnelle »

Belga

Relayé par RTL Info - SUDINFO -

Alors que le gouvernement fédéral prévoit de relever plusieurs taux réduits de TVA dans le cadre de son budget 2026, la Fédération HoReCa Wallonie tire la sonnette d'alarme. Elle redoute un choc économique majeur pour les cafés, restaurants, traiteurs, friteries ou encore hébergements touristiques, déjà fragilisés par un contexte difficile.

Le secteur Horeca wallon redoute une nouvelle onde de choc. Dans une réaction aux orientations budgétaires dévoilées lundi par le gouvernement fédéral pour 2026, la Fédération HoReCa Wallonie tire la sonnette d'alarme face au relèvement annoncé du taux réduit de TVA de 6 % à 12 % pour plusieurs activités du secteur. Une mesure qui pourrait, selon elle, fragiliser encore davantage des entreprises déjà éprouvées.

Le gouvernement plaide pour une harmonisation : à l'avenir, la plupart des produits et services Horeca seraient soumis à un taux unique de 12 %, à l'exception des boissons alcoolisées qui restent taxées à 21 %. Mais derrière cette volonté d'uniformisation se cachent des impacts très contrastés.

Pour les cafetiers, l'application d'un taux réduit de 12 % sur les boissons non alcoolisées constitue une avancée attendue depuis plus de dix ans. Pour la restauration sur place, rien ne change. En revanche, les craintes sont vives du côté des traiteurs, sandwicheries, friteries et autres acteurs de la vente à emporter, tout comme dans le secteur de l'hébergement touristique. Pour ces activités, voir la TVA doubler représente un véritable « choc d'une ampleur exceptionnelle », déplore la fédération.

Les professionnels redoutent surtout l'effet sur les consommateurs, susceptibles de revoir leurs dépenses à la baisse dans un contexte de pouvoir d'achat sous pression. Une fréquentation en recul pourrait mettre en péril les entreprises les plus vulnérables et entraîner des pertes d'emplois.

Dans l'attente du détail des textes, HoReCa Wallonie demande l'ouverture d'une concertation, l'instauration d'une phase transitoire et la réalisation urgente d'une étude d'impact sectorielle.